



## Forfait téléphone portable non prélevé

Par **yayabond**, le **24/03/2011 à 13:12**

Bonjour,  
Je vous contacte car j'ai changé d'opérateur de téléphonie mobile il y a 2 mois. je n'ai encore jamais été prélevé d'aucun forfait mensuel. J'ai bien signé une autorisation de prélèvement. Que dois-je faire? Qu'est-ce que je risque si je ne manifeste pas? le règlement avec retard de tous les forfaits mensuels cumulés?  
merci d'avance pour votre réponse  
Cordialement,

Par **mimi493**, le **24/03/2011 à 14:04**

[citation]le règlement avec retard de tous les forfaits mensuels cumulés? [/citation]oui ou pire si la banque a rejeté le prélèvement

Par **yayabond**, le **24/03/2011 à 20:56**

merci pour votre réponse